



Ville d'Asnières-sur-Seine

Centre Communal d'Action Sociale
N° 033**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****OBJET : RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES****SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Asnières-sur-Seine, **dûment convoqué le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre par Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Angelina BOURDIER-CHAREF**.

Présents :

Mesdames Angelina BOURDIER-CHAREF, Marie-Hélène BUONO, Aminata CISSE, Valérie LETIERCE, Brune LITTAYE, Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY et Yeelen RAVIER,
Messieurs Edouard HAMELIN (arrivé à 19h00), Philippe GARRIGUES, Sylvain TERRIER et Sylvain VALLEZ,

Excusés :

Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale, retenu
Mesdames Emmanuela DUPONT et Malika OUZAGOUR,
Monsieur Jean-Loup DUJARDIN

Pouvoir(s) :

Madame Emmanuela DUPONT à Madame Angelina BOURDIER-CHAREF

Pour la bonne tenue des séances du conseil et l'information des administrateurs, siégeant à titre consultatif :

Présents :

Monsieur Cyril MICHAUD, *Directeur de l'Action Sociale et de la Santé*
Madame Agnès DITSCH, *Directrice Générale Adjointe en charge de l'enfance, de la famille et des Solidarités.*

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MICHAUD

Exécutoire par publication le : 16/10/2024
et transmission en Préfecture :

Accusé de réception en préfecture
092-269200242-20241007-DEL_2024033-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

La séance ayant été déclarée ouverte,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article et notamment l'article L 2143-3,

Vu l'article 46 de la loi n 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2006 relative à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté municipal en date du 29 mars 2024 relatif à désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2020, enregistrée en Préfecture des Hauts-de-Seine le 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que la commission communale d'accessibilité doit établir un rapport annuel sur l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,

Considérant que la commission communale d'accessibilité valorise les actions menées en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap,

Considérant la réunion de la CCPA organisée le 25 mai 2022,

Considérant la présentation du Rapport 2023 de la CCPA en séance du Conseil Municipal le 3 octobre 2024,

Vu le rapport établi au titre de l'année 2023,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1 : de **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

ARTICLE 2 : de **DONNER** tous pouvoirs à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour la bonne application des présentes.

ARTICLE 3 : : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, 1 place de l'Hôtel de Ville, 92600 Asnières-sur-Seine, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F95027 Cergy-Pontoise (tél. : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

Votée à l'unanimité
POUR : 12 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Monsieur Cyril MICHAUD



**L'Adjointe au Maire déléguée
à l'Action Sociale et aux Solidarités,
Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**

Angelina BOURDIER-CHAREF